



## « Les coulisses municipales... »

N° 4  
Semestriel  
Janvier 2010

Bulletin d'information de l'opposition municipale de St Orens  
Site internet: [www.saintorensautrement.com](http://www.saintorensautrement.com) - Email: [contact@online.fr](mailto:contact@online.fr)



### Drapeau européen.

Contrairement à la majorité des édifices publics, notre mairie ne porte pas de drapeau européen. L'opposition a donc présenté au Conseil municipal du 1er octobre une motion réclamant que « comme sur la très grande majorité des édifices publics, le drapeau européen soit désormais associé au drapeau français sur la façade de la mairie de Saint-Orens ».

La majorité a dénaturé le texte et en a réduit la portée aux « journées européennes » (?).

En sorte que nous aurons la chance d'avoir un drapeau européen sur la façade de la mairie pour la journée de l'Europe (le 9 mai)... Peut-être...

### Commémorations.

Nous nous étions indignés, lors du Conseil municipal du 15 décembre 2008, de **l'absence de toute représentation municipale le 5 décembre au Monument aux Morts** (Souvenir des Morts d'Afrique du Nord).

Le 5 décembre 2009, **seuls les élus de l'opposition** étaient présents !

Il est regrettable que même, s'il existe parfois des dissensions, **tous ne sachent pas reconnaître que les morts pour la France n'ont pas, eux, de couleur politique.**

### Le Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération toulousaine (PDU).

Le Conseil municipal du 1er octobre 2009 a eu à se prononcer sur le futur PDU de l'agglomération toulousaine.

Son principal avantage est de compléter le réseau du métro par un maillage de tramways dont les deux principales lignes sont la ligne « Garonne » et la ligne « Canal ».

Actuellement en construction, la ligne E sera inaugurée en décembre 2010 et reliera sur près de 11 kms Beauzelle aux Arènes via l'hôpital Purpan. Son prolongement Arènes-Grand Rond, par l'avenue de Muret et le pont Saint-Michel, est prévu pour 2013. Elle prendra alors le nom de « Garonne », avant d'être éventuellement prolongée vers Saint-Orens ou Labège.

La ligne « Canal » reliera, à l'horizon 2020 et dans la perspective de l'arrivée du TGV, le Pont des Demoiselles aux Ponts Jumeaux par la gare Matabiau.

Mais la Communauté Urbaine, et son président P. Cohen, ont décidé d'interrompre la concertation relative au prolongement de la ligne B jusqu'à Labège. Cette décision est à l'origine du conflit qui a éclaté entre le SICOVAL et le Grand Toulouse, bloquant la mise en œuvre du PDU.

Or, **notre agglomération a pris un retard considérable en matière de transports collectifs.**

L'offre de transports doit donc concerner des bassins de population les plus larges possibles et **mettre en œuvre les moyens les plus efficaces.** Le prolongement du métro jusqu'à Labège est donc d'une urgente et absolue nécessité.

Compte tenu de ces incertitudes, l'opposition a décidé de ne pas voter le projet de PDU.

## Report du vote du Budget 2010.



En réalité toute cette agitation, en période électorale, a pour but de masquer la dérive de nos finances et de notre fiscalité locales: nous avons des impôts et une dette très élevés et nos marges de manœuvre fondent comme neige au soleil. La réduction des dotations d'Etat ( 23 000 € de moins) et celle, inconnue à ce jour, des droits de mutation (environ – 250 000 €) qu'on ne peut que regretter, doivent être évidemment replacées dans le contexte de l'ensemble du budget de fonctionnement (environ 13 millions d'€ ), ce qui relativise beaucoup les choses.

L'heure des économies est venue... Et la création de la Communauté Urbaine aurait dû générer des économies d'échelle qui manifestement ne sont pas là.

Rappelons que les effectifs du Grand Toulouse, même si ses compétences se sont accrues, sont passés de moins de 500 salariés lorsqu'il y avait la Communauté d'Agglomération) à plus de 2.500 avec la nouvelle Communauté Urbaine...

La mise en place de la fiscalité mixte aura pour conséquence, à terme, d'alourdir encore la charge du contribuable.

### La 2ème Modification du PLU : la politique de l'opposition en matière d'urbanisme

Le Conseil municipal du 15 décembre 2009 a voté la deuxième modification du PLU ( Plan Local d'Urbanisme ) dont l'essentiel était constitué par la réalisation du lotissement de « Bruyer » (voir ci-dessous). L'opposition a saisi l'occasion de rappeler les termes de sa politique en matière d'urbanisme: Saint-Orens a une population qui vieillit et les jeunes qui veulent y demeurer ou s'y installer ne trouvent pas l'habitat dont ils ont besoin pour y vivre et travailler. Nous devons donc construire des logements, et en particulier des logements sociaux. Mais ceux-ci ne doivent être ni ostentatoires, ni discriminatoires, car un bon logement social est un logement dont on ne voit pas précisément qu'il est social.

Pendant près de trente ans, pratiquement tout ce qui a été construit à Saint-Orens l'a été sous forme pavillonnaire. Même si cette politique n'est plus possible en raison de l'expansion de la commune, il y a là un patrimoine dont l'intégrité, le cachet et l'environnement doivent être préservés.

Notre urbanisation doit être harmonieuse et équilibrée. Les 850 logements, par exemple, qui doivent être construits à l'Orée du Bois, dans le cadre de la ZACde Tucard, vont détruire l'identité de ce quartier en doublant sa population.

La densification de notre habitat ne justifie pas qu'on dénature l'image de notre commune.

Enfin, rappelons que tout projet d'urbanisme doit être accompagné, voire précédé, des transports publics nécessaires : où en est-on dans ce domaine ?...



### Lotissement de « Bruyer » et résidence Jean-Jaurès

Le Conseil municipal du 15 décembre 2009 a voté, dans le cadre de la modification du PLU, la réalisation du lotissement de « Bruyer ». Il s'agit de 120 logements au sud du bois de Tachou, dont la moitié en R+2 et l'autre moitié étant constituée de maisons en bande (50 % de logements sociaux et 50% en location-accession). Situé en bordure de la future déviation de Saint-Orens, ce lotissement sera relié à la RD.2 par une voirie traversant le bois de Tachou.

Le Conseil Municipal a également décidé que les 11 logements sociaux en construction à la « villa Antic » (14 avenue de Gameville) porteront le nom de résidence Jean-Jaurès.

### La taxe sur les ordures ménagères (TEOM)

Le passage en Communauté Urbaine a modifié sensiblement, à la hausse, la facture « ordures ménagères » de la majorité de nos concitoyens.

Jusqu'en 2008, la commune de Saint-Orens appliquait le système de la « redevance proportionnelle au service rendu ». La création de la Communauté Urbaine a eu pour conséquence d'imposer celui de la taxe assise sur la valeur locative de l'habitation.

D'où des augmentations qui ont pu atteindre 100% et même les dépasser.

On peut s'interroger sur le taux de 11,37% qui est appliqué à notre ville, alors qu'il n'est que de 8,5% à Toulouse.

Par ailleurs, la clôture définitive du compte « Déchets et assimilés » en 2008 avait laissé un excédent cumulé de 490.000 €, propriété des Saint-Orennais. Qu'est-il devenu ?

